

ASSET
MANAGEMENT



RAPPORT 2023 D'EXECUTION "RTS 28"

**ORDRES TRANSMIS DANS LE CADRE DE LA
GESTION SOUS MANDAT**



SOMMAIRE

1. Contexte	3
2. Rappel des principes concernant la qualité d'exécution et de sélection	3
3. Analyse de la qualité d'exécution des intermédiaires	4
3.1. Modalités d'évaluation des intermédiaires sélectionnés	4
3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les intermédiaires permettant l'exécution des ordres pour le compte des clients	5
3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires utilisés	5
3.4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients	5
3.5. Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle	5
4. Statistiques par Catégorie d'instrument financiers	6



1. Contexte

En application de l'article 65 du Règlement Délégué (UE) 2017/565 du 25 avril 2016 qui vient compléter la Directive (UE) 2014/65 (dite "directive MIF 2"), ABC arbitrage Asset Management SA (ci après "la Société") est tenue de publier annuellement un rapport relatif à l'exécution de ses ordres réalisés dans le cadre du service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers qu'elle fournit à ses clients.

Le rapport est tenu de respecter des normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standard : "RTS"). Le but de ce rapport est d'apporter une qualité et une transparence d'informations disponibles supplémentaires aux investisseurs quant aux ordres exécutés. Les sociétés de gestion de portefeuille sont tenue de résumer et de publier :

- Les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue
- La liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Ce rapport contient un résumé de l'analyse réalisée par la Société et des conclusions qu'elle tire du suivi de la qualité d'exécution. A noter que la Société ne fournit pas le service d'investissement Réception et Transmission d'Ordres (RTO).

2. Rappel des principes concernant la qualité d'exécution et de sélection

La Société dispose d'une politique de meilleure sélection et de meilleure exécution concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients dans le cadre de ses activités de gestion sous mandat.

L'objectif de cette politique est de sélectionner les intermédiaires de marché pour agir au mieux des intérêts des clients.

Les critères essentiels de choix des Intermédiaires sont les suivants :

- Présence du Broker dans le pays de négociation envisagé avec une attention particulière au statut de membre de marché, à la présence directe sur les différents segments de marché (ex NYSE, NASDAQ...), à la facilité d'accès au marché ;
- Qualité des systèmes informatiques et de l'infrastructure technique : efficacité de la connectivité (utilisation d'un prestataire transporteur de données ou système de négociation propre), capacité de traitement de quantités d'ordres accrues, tolérances aux pannes ;



- Instruments financiers proposés ;
- Coûts : niveaux des frais de courtage, existence ou non d'un courtage minimum, frais de connexion ;
- Fonctionnalités du système de négociation : transmission directe des ordres sur le marché ou confrontation des ordres sur la plate-forme du Broker, etc... ;
- Efficacité post-négociation : suivi et traitement des exécutions et/ou annulations, gestion des règlements/livraisons, faible fréquence des défauts de règlements, etc..;
- Réciprocité de la protection contractuelle ;
- Réputation.

Pour plus d'information vous pouvez consulter notre politique de meilleure sélection et de meilleure exécution disponible sur le site internet. <https://am.abc-arbitrage.com/fr/obligations-reglementaires/>

3. Analyse de la qualité d'exécution des intermédiaires

3.1. *Modalités d'évaluation des intermédiaires sélectionnés*

La Société envisage l'opportunité d'une relation commerciale permettant l'accès à un marché principalement autour de trois axes :

- requête motivée d'un collaborateur du département « Quantitative Trading & Research » auprès de son responsable (extension géographique d'une stratégie existante, création d'une nouvelle stratégie, ...) ;
- identification d'un besoin commun à l'ensemble du département « Quantitative Trading & Research » (évolution réglementaire, meilleure connectivité, ...) ;
- identification d'un risque spécifique lié à l'infrastructure existante (défaillance, dépendance, besoin de redondance ...).

En permanence, les différents départements de la Société ayant conduit à la sélection d'un ou plusieurs intermédiaires :

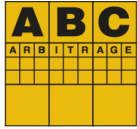
- teste la fiabilité et la performance technique des Brokers de manière récurrente ;
- surveille l'évolution des frais de négociation ;
- valide l'adéquation des moyens utilisés aux modèles quantitatifs exploités ;
- valide l'adéquation des processus aux exigences réglementaires.

Quotidiennement, la Société :

- vérifie que les conditions financières sont respectées
- contrôle, relance et régularise les transactions en suspens.

Sont observés, entre autres :

- le nombre de transactions effectuées et les montants échangés ;
- le nombre de transactions qui ont été livrées ou reçues avec du retard ;
- la fiabilité des processus de gestion.



3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les intermédiaires permettant l'exécution des ordres pour le compte des clients

La Société en sa qualité de société de gestion, n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les intermédiaires utilisés pour exécuter les ordres de ses clients. Toute transaction ou relation entre la société et les intermédiaires est effectuée conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts de la société.

3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires utilisés

Il n'y a pas eu de modification de la liste pour l'année 2023.

3.4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

La Société s'adresse uniquement à une clientèle professionnelle.

Le principe de meilleure sélection sera généralement déterminé par la présence de l'intermédiaire dans le pays de négociation envisagé, la qualité des systèmes informatiques et de l'infrastructure technique de cet intermédiaire mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que le coût propre à l'ordre donné.

3.5. Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle

Non applicable : La Société s'adresse uniquement à une clientèle professionnelle.



4. Statistiques par Catégorie d'instrument financiers

Catégorie d'instrument financiers : Actions et instruments assimilés	
Cinq premier intermédiaire classés par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total
Barclays Capital Securities London	38,1%
Barclays Capital Inc., New York	34,93%
Instinet Germany GmbH	12,56%
Morgan Stanley Europe SE	11,49%
Casa de Bolsa Finamex, S.A.B. de C.V.	1,26%

Catégorie d'instrument financiers : Droits et Warrant	
Cinq premier intermédiaire classés par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total
Barclays Capital Securities London	81,18%
Barclays Capital Inc., New York	14,16%
Morgan Stanley Europe SE	2,91%
Instinet Germany GmbH	1,51%

Catégorie d'instrument financiers : Instruments financiers à terme	
Cinq premier intermédiaire classés par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total
Barclays Capital Securities London	95,02%
Morgan Stanley Europe SE	4,16%
Société Générale Paris	0,81%